

PROGRAMME THÉMATIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EFFICIENCE DE L'INDUSTRIE

Programme thématique

ARGUMENT

Les filières forêts-bois des forêts tropicales valorisent les ressources forestières et contribuent ainsi de manière déterminante à la pérennité de leur gestion. Les possibilités de recettes et de création d'emploi de cette filière demeurent cependant loin d'être réalisées, quand on sait que les produits de transformation secondaire ne représentent guère plus du tiers du total des exportations du secteur forestier des pays membres producteurs de l'OIBT. Par ailleurs de nombreux pays disposent de capacités de transformation industrielle du bois qui dépassent de loin les possibilités de production pérenne que peuvent assurer leurs forêts, ce qui entraîne l'apparition d'activités illicites. Les cadres juridiques et politiques nationaux ont souvent évolué sans prise en considération véritable du nécessaire développement industriel durable sur le long terme, ce qui s'est traduit par des obstacles inutiles à des investissements à caractère responsable dans la filière.

Les problèmes les plus courants des grandes entreprises de la filière forêt-bois naissent de déficiences structurelles et de faiblesses managériales. Ces dernières se rencontrent le plus fréquemment chez les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF). Leurs systèmes de gestion sont souvent inadéquats pour planifier et exercer la maîtrise de l'exploitation, ce qui rend également difficiles la gestion de la chaîne de l'offre et de la demande et la traçabilité des produits. Seul un petit nombre de ces entreprises disposent de la capacité suffisante pour appliquer des technologies et méthodes de gestion modernes, ce qui crée des difficultés lorsqu'il s'agit de s'intégrer dans des circuits d'offre et de demande déjà existants. Il existe aussi un problème d'accès au crédit qui, plus particulièrement dans le cas des PME, limite toute expansion des activités de la filière. La situation peut être décrite comme un cercle vicieux dans lequel la faiblesse des taux de rentabilité ne permet pas de financer le renouvellement des biens d'équipement, interdisant ainsi l'élévation des taux de rentabilité de l'entreprise.

On constate par ailleurs plusieurs possibilités sous-exploitées d'un développement industriel reposant sur les ressources des forêts tropicales, notamment celles que représente la demande croissante de produits de cette filière de la part des marchés émergents, les nouveaux marchés des produits ligneux de transformation secondaire, l'exploitation accrue des essences secondaires, des innovations en matière de produits et de procédés industriels, et la commercialisation des services fournis par la forêt. Nombreux sont les pays tropicaux ayant besoin d'un appui extérieur pour tirer parti de ces possibilités en vue de créer ou de maintenir des emplois, produire des recettes fiscales et contribuer ainsi à faire reculer la pauvreté.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de ce programme thématique consiste à renforcer la capacité des pays producteurs de bois tropicaux à : i) augmenter la production et les transformations secondaires et à intensifier le commerce des bois tropicaux, et autres produits et services forestiers issus de ressources forestières tropicales en gestion et en exploitation légales et durables ; et ii) améliorer l'efficacité des transformations et de l'exploitation des bois tropicaux et produits dérivés ainsi que des produits forestiers non ligneux (PFNL).

STRATÉGIE DU PROGRAMME

Le Programme thématique fonctionnera à trois niveaux, en visant à renforcer le développement durable de l'industrie forestière dans les pays membres producteurs de l'OIBT en s'attachant plus particulièrement aux PMEF.

Au niveau des entreprises, le programme pilotera des approches et technologies innovantes et épaulera le développement des entreprises dans le sens d'une meilleure efficacité de leurs opérations et valorisation de leurs produits.

Au niveau national, le programme aidera à l'intégration d'innovations, à lever les contraintes présentes dans le cadre politique, à promouvoir les investissements, à renforcer les institutions qui servent le développement de la filière.

Au niveau international et régional, le Programme favorisera les échanges d'expériences, les transferts de technologies et la mise en place de partenariats.

Ses activités pourront se dérouler à travers des travaux de recherche-développement, transferts de technologies et coopération internationale. Elles pourront consister à :

Accompagner la planification industrielle ; la promotion des investissements, le développement commercial et la gestion du risque ; une meilleure gestion des concessions ; le développement de modes efficaces de récoltes forestières et de techniques de transformation ; le développement d'une production dendroénergétique durable ; l'organisation de circuits de l'offre et de réseaux de producteurs et le renforcement des associations de professionnels et agents économiques, l'amélioration des compétences managériales dans les PME par le renforcement de leurs capacités, le renforcement institutionnel, des formations et la constitution de réseaux.

PRODUITS, RÉSULTATS ET AVANTAGES ESCOMPTÉS

Les résultats attendus du Programme thématique sont : i) une offre commerciale accrue de produits et de services valorisés de la filière forêt-bois, ii) une plus grande efficacité des filières forêt-bois dans les récoltes et les transformations de bois et de PFNL ; iii) de moindres émissions produites par les opérations industrielles, et iv) des orientations politiques générales plus favorables aux investissements, au développement et au transfert des technologies ; et v) une capacité de gestion accrue, en particulier dans les PME.

PARTENAIRES ET ORGANISMES COLLABORATEURS PRESSENTIS

Ce Programme sera mis en œuvre en étroite coopération avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), le Groupe consultatif de la société civile (GCSC), des organismes internationaux et régionaux compétents et des associations professionnelles nationales de l'industrie et du commerce.

BUDGET ET CADRE CHRONOLOGIQUE INDICATIFS

Le budget indicatif de 10 millions de dollars EU sur trois ans pour ce programme thématique doit se traduire par des améliorations sensibles dans les trois régions de production ; ce budget devant être pour l'essentiel affecté à des projets pilote et à d'autres activités devant être menées à l'échelon national et appuyées par des activités régionales et internationales pertinentes.

BAILLEURS DE FONDS PRESSENTIS